



ARRETE N° ARR 26.332/K

DELEGATION CONSENTIE A MME ATIDEL MEHANNECHE - CONSEILLERE DELEGUEE EN CHARGE DE LA COHESION SOCIALE ET DU TRAIT D'UNION

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,

VU la délibération n°26.009/K du Conseil Municipal portant élection du Maire en date du 21 mars 2026,

VU la délibération n°26.010/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à la détermination du nombre des Adjoints au Maire,

VU la délibération n°26.011/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

VU la délibération n°26.012/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative aux délégations de pouvoir du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération n°26.014/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative à la création de trois conseils de quartier,

VU la délibération n°26.015/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative à l'élection de trois adjoints de quartiers,

CONSIDERANT que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du Conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} juin 2026, Mme Atidel MEHANNECHE, Conseillère déléguée, reçoit délégation pour les domaines suivants : **La Cohésion sociale et le Trait d'union.**

ARRETE N° ARR 26.332/K

**DELEGATION CONSENTIE A MME ATIDEL MEHANNECHE -
CONSEILLERE DELEGUEE EN CHARGE DE LA COHESION
SOCIALE ET DU TRAIT D'UNION**

Au titre de la Cohésion sociale, Mme Atidel MEHANNECHE assurera :

- L'élaboration, le pilotage et le suivi des actions de la Politique de la Ville sur le quartier prioritaire des Hautes-Mardelles ;
- Le suivi de l'Appel à projets, des financements de Droit commun et des financements spécifiques, en faveur des projets associatifs et communaux.
- Le lien privilégié avec l'ensemble des associations œuvrant sur le quartier et en particulier le Conseil citoyen des Hautes-Mardelles ;
- Le lien privilégié avec les partenaires institutionnels, notamment les services de Mme la Préfète déléguée pour l'Egalité des Chances, mais également l'Education nationale ;
- L'organisation de temps d'échange et de partage avec l'ensemble des acteurs ;
- La relation avec les bailleurs implantés sur le quartier, dans le cadre de la Gestion urbaine et sociale de Proximité, de l'amélioration du quotidien et des enjeux du Vivre ensemble.

Au titre du Trait d'union, Mme Atidel MEHANNECHE assurera :

- L'élaboration, le pilotage et le suivi des actions proposées par le Centre social, le Trait d'Union ;
- La déclinaison du Projet social en vigueur en lien avec les partenaires associés, notamment la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la Fédération des Centres sociaux ainsi que l'ensemble des partenaires signataires et associés à la démarche ;
- Le suivi du bilan du projet social en vigueur et la définition des axes du futur projet dans le cadre de son renouvellement ;
- Le soutien aux actions du Trait d'union, notamment Familles et Parentalité, et l'émergence de nouveaux projets fédérateurs ;
- Le renforcement du partenariat avec les autres services de la Ville impliqués sur le territoire du quartier prioritaire, notamment le CCAS, le PRE et le relais jeunes ;
- Le suivi de l'offre de loisirs, de l'offre culturelle en faveur des familles ;
- Le développement de l'accueil des 18-25 ans ;
- Le suivi des temps forts et des événements organisés par le Trait d'Union ;
- La promotion du Trait d'union comme un lieu ouvert et intergénérationnel ;
- La relation privilégiée avec les associations du quartier, les autres EVS de la Ville ainsi que les partenaires institutionnels (Préfecture de l'Essonne, Education nationale...) ;
- L'association du Trait d'Union au projet de renouvellement du PEDT de la Ville ;
- La participation active du Trait d'Union au projet de nouveau Centre social dans les futurs bâtiments de la Foncière (projet bâtiminaire et nouveau projet de fonctionnement) dans le cadre du NPNRU des Hautes-Mardelles.

ARRETE N° ARR 26.332/K

**DELEGATION CONSENTIE A MME ATIDEL MEHANNECHE -
CONSEILLERE DELEGUEE EN CHARGE DE LA COHESION
SOCIALE ET DU TRAIT D'UNION**

ARTICLE 2 : Mme Atidel MEHANNECHE reçoit, à compter du présent arrêté, délégation de signature pour l'ensemble des correspondances relevant les compétences déléguées, à l'exception des actes et décisions ayant une incidence financière et/ou présentant un caractère décisionnaire et contractuel.

ARTICLE 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de M. le Maire. Aucune autorité n'est consentie sur le personnel des services.

ARTICLE 4 : Dans un esprit collaboratif, Mme Atidel MEHANNECHE devra travailler avec l'ensemble de ses collègues adjoints au Maire et Conseillers délégués et notamment ceux participant aux travaux de la Commission Solidarités - Santé.

ARTICLE 5 : Mme Atidel MEHANNECHE est chargée d'établir un rapport annuel à présenter au Maire sur l'exercice de sa délégation.

ARTICLE 6 : Une feuille de route annuelle détaillera le contenu des attendus des délégations, le cadre d'exercice, la dimension collaborative et les modalités de rendu du rapport annuel d'activités.

ARTICLE 7 : Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et Monsieur le Trésorier de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame Atidel MEHANNECHE, Madame la Préfète, Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et à Monsieur le Trésorier de Brunoy.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARRETE N° ARR 26.332/K

**DELEGATION CONSENTIE A MME ATIDEL MEHANNECHE -
CONSEILLERE DELEGUEE EN CHARGE DE LA COHESION
SOCIALE ET DU TRAIT D'UNION**

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 29 mai 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Notifié le : 7/06/2026

Signature spécimen :



Atidel MEHANNECHE

Acte publié sur le site de la Ville le : 03/06/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 26.332/K

Objet de l'acte : DELEGATION CONSENTIE A MME ATIDEL MEHANNECHE - CONSEILLERE
DELEGUEE EN CHARGE DE LA COHESION SOCIALE ET DU TRAIT D'UNION
Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 4 - Delegation de fonctions
Transaction Préfecture : 091-219101144-20260529-BRU_AR_26073_1-AR
Date de l'acte : 29/05/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_26073_1

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2026